



Les programmes de promotion de la lecture dans les centres pénitentiaires en Espagne

Prof. Docteur Margarita Pérez Pulido

Faculté de Bibliothéconomie et de Documentation

Université d'Estrémadure, Espagne

marga@alcazaba.unex.es

Traducteur :

Patrick Cornelles

Médiathèque d'Agglomération Emile Zola Montpellier

ABF Languedoc-Roussillon

pcornelle@yahoo.fr

Meeting:

124. Library Services to People with Special needs

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND ASSEMBLY

23-27 August 2009, Milan, Italy

<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>

RESUME

Le travail présenté ici part de l'idée simple, largement étudiée et documentée, que l'efficacité de la lecture, et par voie de conséquence de l'écriture, en font des éléments de réhabilitation de populations en situation défavorisée, et plus précisément dans notre cas, pour la population carcérale. Des programmes de développement et de promotion de la lecture en milieu pénitentiaire sont adoptés dans tous les pays, même si leur modalité, leur contenu, et leur degré d'application diffèrent selon la culture propre à chacun d'eux, et selon la législation qui les accueille; d'où l'importance de présenter l'analyse de ce qui est réalisé dans notre pays, de façon à faire connaître ce qu'il y a de plus novateur et de plus efficace quant aux nouvelles techniques et à leurs applications. Le tout permettra de réaliser à l'avenir des études comparatives. On pourra alors identifier les meilleures pratiques, analyser la méthodologie, rechercher le niveau de nouveauté et d'innovation dans leurs applications en milieu carcéral, en tenant compte de la culture du pays, de la législation, du socle social et des caractéristiques de la communauté à laquelle elles s'adressent.

INTRODUCTION

Le principe de la réinsertion sociale comme l'une des fonctions dévolues au centre pénitentiaire et défendu par la législation actuelle, vient des courants de pensée surgis au XIXème siècle en matière pénale. Aux deux principes de la peine minimale et du respect dû à la personne, s'est rajouté le volet éducatif, qui permettra au détenu de se réinsérer à la

communauté. D'un point de vue pénitentiaire, la réussite de cette resocialisation se trouve dans le traitement carcéral fait en amont. L'application de ce principe, tourné vers la réinsertion, implique l'élaboration d'un programme d'action, en partant d'un diagnostic sur l'adaptabilité sociale et la dangerosité du prisonnier. On se basera pour cela sur l'étude de la personnalité fondée sur les sciences de la conduite et sur la participation du détenu aux activités socio-culturelles, récréatives et de travail effectuées au sein du centre.

L'éducation et l'instruction en milieu pénitentiaire constituent un des éléments fondamentaux dans la part resocialisante de la peine. Les principes qui sous-tendent l'activité éducative dans les centres pénitentiaires naissent du droit à la culture et au développement personnel inscrit dans la Constitution et dans la législation pénitentiaire espagnole elle-même, dans la Loi Générale Organique sur les Prisons, dont le titre X est consacré à l'instruction et à l'éducation, et développé au chapitre III du titre V du Règlement Pénitentiaire¹.

Pour ce qui est du modèle d'organisation espagnol, et en particulier en matière d'éducation et de formation, il ne faudra jamais oublier deux faits importants : le transfert des compétences en matière pénitentiaire, dans le cas de la Communauté Autonome de Catalogne, et la fin de la dépendance administrative des professeurs de l'administration pénitentiaire à partir de 1999. Dans le premier cas, la Generalitat de Catalogne a établi ses propres normes et règles de fonctionnement². Dans le deuxième, la bibliothèque du centre pénitentiaire, traditionnellement liée à l'école et placé sous la responsabilité d'un professeur, s'en dégage : bibliothèque et pôle éducatif deviennent deux entités qui collaborent au sein d'un même organisme.

Au niveau national, le décret royal 1181/2008 entraîne un changement d'organisation dans la structure du Ministère de l'Intérieur. En effet, elle élève au rang de Secrétariat d'Etat la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires. Dans cette nouvelle organisation, la nouvelle Direction Générale de la Coordination Territoriale et du Milieu Ouvert chapeaute la Sous-Direction Générale du Traitement et de la Gestion pénitentiaire, qui a en charge le volet Formation à travers le Service de Programmation Culturelle et Sportive, et le Service des Ateliers Occupationnels et des Programmes éducatifs.

Actuellement, l'Espagne compte 82 centres pénitentiaires, dont 9 en Catalogne, tous considérés comme des centres de vie autosuffisants, et dont la construction et le fonctionnement modernes sont adaptés aux caractéristiques et aux contingences de la population des détenus. La dernière modification législative a mis l'accent sur les Centres d'Insertion Sociale, centres pénitentiaires destinés à l'accomplissement de la peine en régime ouvert, aux peines de fins de semaine, et de régime de non privation de liberté.

La population dans les centres pénitentiaires espagnols s'élève à 75 270 personnes dont 69 276 hommes et 5 994 femmes. Parmi eux, 10 253 sont détenus dans les prisons catalanes

(9 515 hommes, 738 femmes). La population étrangère représente 36 % du total (26 738 internés dont 91% d'hommes et 9% de femmes). Les jeunes entre 21 et 25 ans constituent 14 % de la population carcérale.

LES BIBLIOTHEQUES ET LE SYSTEME PENITENTIAIRE ESPAGNOL

La Loi espagnole oblige chaque centre pénitentiaire à disposer d'une bibliothèque dont l'objectif fondamental est de satisfaire les besoins éducatifs, mais aussi de loisirs et d'information des prisonniers. Traditionnellement, le modèle de dépendance des bibliothèques aux Départements éducatifs des centres pénitentiaires a influencé la définition des fonctions et de la mission même de la bibliothèque, du fait qu'elle était intimement liée à l'Unité Pédagogique du centre et se trouvait à la charge d'un professeur. Avec la nouvelle structuration mise en place en 1999, la bibliothèque passe sous le contrôle direct de la Sous-Direction du Traitement, et sous la responsabilité d'une nouvelle figure administrative dénommée « Coordinateur de la Formation ».

Le fonctionnement de la bibliothèque se normalise à partir de la mise en place du programme d'Organisation et de Gestion des Bibliothèques, qui fait lui-même partie du programme d'Activités Culturelles établi par l'organisme Autonome Travail et Services en milieu pénitentiaire. En 2001, sont publiées les premières instructions d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques, suivant le nouveau système. Ce nouveau programme donne la priorité au développement de la lecture et à la collaboration de la bibliothèque à l'activité éducative du centre.

Dans le cas de la Communauté Autonome de Catalogne, en 1983, par décret royal, un transfert des compétences en matière pénitentiaire s'est opéré de l'Etat espagnol vers la Generalitat de Catalogne, ce qui s'est traduit par une liberté totale d'action dans la gestion des bibliothèques de la part du gouvernement autonome. Et de fait, la Communauté Autonome a adoptée ses propres directives en matière de bibliothèques de prisons. Les bibliothèques sont passées directement sous le contrôle des Unités d'Enseignement des centres pénitentiaires, elles-mêmes dépendant du Département Justice de la Generalitat. Elles dépendent dans chaque centre de la Sous-Direction du Traitement et font partie du programme dit « d'éducation non formelle ». Il n'y a plus de dépendance au système scolaire, mais collaboration dans le cadre du Programme Spécifique des Bibliothèques.

L'intégration de bibliothécaires professionnels dans les équipes des centres pénitentiaires catalans a constitué un des facteurs essentiels dans la professionnalisation et l'indépendance des services de la bibliothèque. De même, nous devons souligner l'embauche depuis 2001 par le Ministère de l'Intérieur de bibliothécaires professionnels dans les centres pénitentiaires des autres Communautés Autonomes, même si elle n'a pas eu lieu de manière systématique et régulière.

Il faut également tenir compte, quand on traite de formation et d'éducation dans les bibliothèques du milieu pénitentiaire, d'un autre facteur essentiel : les relations entre les institutions impliquées dans le système de lecture publique, marquées par les Conventions établies entre le Ministère de l'Intérieur et celui de la Culture. Dans notre pays, à partir des années 1980, l'organisation des services des bibliothèques en milieu carcéral est déterminée par deux facteurs fondamentaux : d'une part, la configuration des différentes communautés autonomes, qui donnera lieu à diverses législations régionales en matière de lecture et de bibliothèques ; d'autre part, la participation du Ministère de la Culture, par le biais de l'Accord de coopération des bibliothèques signé en 1983 avec le Ministère de la Justice et sans cesse renouvelé depuis.

En 2005, une nouvelle convention est signée entre les deux ministères afin d'intégrer les centres pénitentiaires dans le nouveau plan de développement de la lecture mis en place au niveau national, suivant les nouvelles politiques autour du livre et des bibliothèques du gouvernement espagnol. Cet accord prévoit deux nouveautés. D'un côté, sont créées des « équipes d'initiation à la lecture » dans les centres pénitentiaires, formées de fonctionnaires des prisons, avec l'aide d'experts en bibliothèques et en dynamisation des pratiques de lecture. Leur fonctionnement est supervisé par une Commission technique de Suivi comprenant des représentants des deux institutions chargés de planifier et d'évaluer toutes les activités mises en place, et en particulier les rencontres avec des écrivains ou des personnalités du monde culturel. La seconde nouveauté consiste à rechercher auprès des Communautés Autonomes un partenariat pour toutes les activités de formation et d'éducation des prisonniers dans les centres pénitentiaires situés sur leur territoire.

Depuis 2005, la participation des centres aux plans successifs de Promotion de la Lecture a été grandissante, avec de nouvelles actions de formation et d'accompagnement par les bibliothécaires faisant partie des équipes d'initiation à la lecture et le don de matériel par le Ministère de la Culture, dans le cadre du Plan des bibliothèques. Les signatures de conventions se sont poursuivies, aussi bien avec les Communautés autonomes, qu'avec des institutions spécialisées dans le fonctionnement de clubs de lecture, dans les cours de perfectionnement, ou dans l'élaboration de rapports techniques sur le fonctionnement des bibliothèques. Quant aux nouvelles technologies, depuis 2006, les conventions avec des entreprises comme Red.es, la participation au plan Avanza@ ou l'utilisation des points multimédia Omnia en Catalogne ont été maintenues.

LES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNAUTE CARCERALE

Stike définit les études de cas comme l'étude de la particularité et de la complexité d'un cas singulier pour arriver à en comprendre l'activité dans des circonstances importantes. Il s'agit de l'analyse d'une situation réelle qui concerne un problème spécifique, dans une période de temps déterminée, et qui appelle à une décision. La valeur de cette analyse se trouve dans la complexité du cas et dans l'étude du particulier. L'unicité, le contexte individuel, est la principale caractéristique de cette méthodologie de recherche, entendue comme l'étude d'une chose unique, déterminante, sans précédent, mais qui en même temps exige de comprendre d'autres cas, d'autres faits, d'autres activités. C'est à partir de cet ensemble que l'on pourra dresser une généralité. Les études sur les publics, qui sont des modèles de recherche de type social, permettent de systématiser les caractéristiques, les besoins et la conduite des usagers potentiels ou réels : elles sont primordiales dans la planification des services de bibliothèque en établissement pénitentiaire, car elles apportent une information précieuse sur les comportements face à l'information dans des environnements particulièrement fermés, conflictuels ou marginaux.

Des études de ce type en milieu carcéral existent déjà aux Etats-Unis, en France ou en Angleterre. La technique du questionnaire leur permet d'aborder les questions relatives aux profils personnels des internés et de leur environnement, à leurs besoins en information, à leurs habitudes de lecture et à leur usage de la bibliothèque. Tous les auteurs de ces études concordent sur les difficultés particulières qu'ils ont rencontrées pour analyser les caractéristiques de ce public. En premier lieu, tous les détenus ne sont pas disposés à collaborer, ou bien ils peuvent décider de le faire à cause de leurs conditions particulières d'emprisonnement : cela peut alors fausser la validité des données. En second lieu, dans les établissements pénitentiaires, l'analphabétisme est très élevé, ce qui complique la possibilité

de centrer correctement l'étude et d'avoir une idée précise sur les usagers potentiels. En dernier lieu, l'accès à la bibliothèque et à ses services est très réduit pour un grand pourcentage de détenus, ce qui leur rend difficile l'usage réel de la bibliothèque, malgré la législation en vigueur.

Une recherche réalisée en 2001 au centre pénitentiaire de Badajoz, est un exemple de méthodologie adéquate pour aborder l'étude de ce type de publics. Partant d'une étude de cas, on a combiné les techniques de l'observation, de l'entretien, du questionnaire, et utilisé la triangulation comme méthode de vérification des résultats. Les différentes périodes d'observation choisies ont permis de constater les points qui achoppaient dans l'étude, de connaître en profondeur la dynamique du Centre, de découvrir les personnes-clés ou ressources, et celles qui pourraient être interviewées. Les entretiens ont permis d'établir des réponses au questionnaire, mais aussi et surtout de compléter l'information ou d'éclaircir des points de confusion une fois le dépouillement terminé.

On a conçu un questionnaire en partant des études antérieures, des résultats des périodes d'observation et des entretiens préliminaires. Il est structuré en 3 parties : une première partie comprenant 8 constantes destinées à déterminer le profil de l'usager-type, une deuxième en 15 questions visant à définir les besoins en information et les habitudes de lecture, avec l'objectif d'établir une corrélation entre le profil-type du détenu et son besoin ou désir d'information, qu'il soit ou non transformé en demande plus tard. La troisième et dernière partie est composée de 16 questions destinées à savoir s'il fréquentera ou non la bibliothèque, quel usage il pourra en faire s'il a une demande spécifique, et ce qu'il connaît déjà de la bibliothèque et des services qu'elle offre. L'étude pilote a révélé la nécessité d'un changement dans la forme du questionnaire et on a dû simplifier la méthode jusqu'à réduire la réponse à un simple « X ». On a noté également une certaine tendance à abandonner les questions trop longues, celles proposant plusieurs options de réponses, et certaines autres qui ont paru intimider les personnes. On a également détecté des tendances à la réponse « officiellement positive », que nous avons pu nuancer grâce aux entretiens, où les réponses se faisaient de manière plus détendues et semblaient plus vraisemblables. Ce point apparaît important, compte tenu de la tendance à un comportement radical des détenus qui peuvent adhérer entièrement ou s'opposer absolument à ce qu'on leur propose, surtout pour des questions de stratégie. Nous avons établi un échantillonnage significatif de la population du Centre et réalisé des tests statistiques.

Nous avons appliqué le test du chi-carré de Pearson sur les tableaux de contingence pour analyser l'association des diverses variables de l'étude. Les résultats montrent que le profil de la communauté carcérale de Badajoz est similaire au contexte social espagnol qui ne fait que se renforcer aujourd'hui : un vieillissement progressif de la population carcérale, l'âge moyen se situant entre 30 et 40 ans, un fort taux de récidive avec un temps de peine entre 4 et 8 ans, suite à plusieurs délits cumulés au cours de l'histoire du détenu. La majorité des prisonniers est issue de milieu urbain où le niveau de conflictualité est élevé. Le niveau éducatif reste toujours inférieur à la moyenne nationale espagnol, et l'on dénombre un fort taux d'illettrisme et même d'analphabétisme. Le niveau éducatif familial du détenu s'avère même inférieur à celui du détenu lui-même. On constate également une augmentation significative de la population recluse d'origine étrangère.

En général, ce sont les outils de communication qui viennent en première position des passe-temps, suivi par la lecture de livres, de journaux et de revues. Quant au temps de lecture, on trouve des variations qui dépendent des caractères personnels et des conditions propres au lieu

où la lecture se déroule. Ainsi, le lieu préféré de lecture n'est pas la bibliothèque, mais la cellule, un lieu tranquille. Le temps consacré à la lecture est d'une heure ou moins par jour, hormis pour les lecteurs compulsifs qui lisent plus de 4 heures. Pour ce qui est de la lecture en tant que pratique normalisée, le profil du bon lecteur est celui d'un adulte avec un certain niveau d'éducation et d'origine urbaine. La sélection des lectures se fait par le biais du catalogue de la bibliothèque, même si la majorité des prisonniers s'accordent, lors de conversations postérieures à l'étude, pour dire que ce catalogue n'apporte pas d'informations suffisantes pour le choix. Les amis et les fonctionnaires du Centre sont des prescripteurs décisifs quant au choix de tel ou tel type de lecture de la part du prisonnier. Malgré cela, les préférences vont toujours au roman et à la poésie, ainsi qu'à la B.D. pour ceux qui s'initient à la lecture, car il est important pour eux d'associer texte et image. Les documents en consultation à la bibliothèque sont importants pour les prisonniers qui effectuent leurs études au sein de la prison.

En réalisant une étude sur les raisons de la lecture, on observe qu'elle est considérée comme un outil et comme une valeur. La pratique de la lecture leur paraît utile, parce qu'ils apprennent, ils passent un moment, et la lecture les aide à s'évader de la réalité. D'autre part, la lecture associée à l'écriture est considérée comme un instrument de pouvoir et marque une hiérarchie au sein du groupe. Dans ce sens, appartenir à un atelier littéraire, participer à un programme de radio, collaborer à un journal ou toute autre activité de ce type, est considéré comme une situation de domination (capacité à protester, à exprimer des sentiments et des idées, accès à certaines zones du centre pénitentiaire), mais aussi comme une possibilité de solutionner les problèmes de lecture et d'écriture de leurs camarades. De même, la lecture associée à l'écriture permet de cultiver le genre épistolaire à partir des textes littéraires ou de poésie et de développer un désir de communication.

Quant à la lecture vue comme une valeur, elle confirme l'opinion de Bahloul : la vie carcérale révèle des attitudes nouvelles et change en lecteurs exemplaires des personnes qui auparavant ne lisaient pas. C'est ce que Fabiani appelle « lecture casuelle et limitée », où la lecture devient une opportunité de répondre à la suspension de la vie active. Même si la majorité pense qu'une fois initiée une pratique de lecture, celle-ci se poursuivra quand le prisonnier se retrouvera à l'extérieur. Les réponses sont positives à des affirmations comme : « Maintenant, je lis plus qu'avant », « Ici, je trouve une occasion de lire que je n'avais pas avant », « Si tu lisais avant, tu continues de lire ici. », « Si j'avais lu ou étudié, ma vie aurait été différente ». Cependant, tout n'est pas aussi positif, face à certains détenus pour qui la possibilité de lire n'existe pas parce qu'ils ne le souhaitent pas ou parce qu'ils considèrent que le cadre carcéral n'a rien d'idéal pour changer d'attitude.

Les facteurs qui déterminent une bonne connaissance et une utilisation à sa juste valeur de la bibliothèque sont le niveau d'études du prisonnier et le fait qu'il assiste à des cours. Les détenus reconnaissent le travail réalisé auprès des détenus étrangers. L'utilisation de la bibliothèque se trouve conditionnée par la restriction de son accès, ce qui provoque le désintéressement et la méconnaissance que le prisonnier en a. Les détenus sont unanimes pour réclamer plus de documentation, surtout pour des groupes de lecteurs particuliers ayant des affinités de lecture. Finalement, aux usages traditionnels de la bibliothèque : prêt, lecture en salle, information à la collectivité, s'ajoute un usage social qui provient des relations entre détenus, et de celles des détenus avec l'institution. C'est ce que Goffman appelle « l'adaptation secondaire », un lieu d'autonomie pour les internés, lieu pour limiter les tensions, et un vecteur de sociabilité entre les personnes et les groupes.

L'INNOVATION COMME EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

L'intégration des nouvelles technologies de l'information dans les services de bibliothèque des établissements pénitentiaires passe par la capacité à faire face aux nouvelles normes technologiques en matière de gestion, de participation en réseau, et de dynamisation du fonds. Selon l'opinion de Lehmann, l'application des nouvelles technologies doit être menée à bien dans 5 domaines fondamentaux : la circulation des documents, les catalogues, les réseaux de coopération inter-bibliothèques, les services d'information et de références, et les méthodes d'éducation et d'apprentissage.

L'accès à Internet à des fins éducatives et d'apprentissage apparaît de façon explicite dans les normes IFLA de 2005, qui recommandent l'accès à Internet pour les détenus, bien que de manière restreinte. En Espagne, le décret royal 190/1996 règlemente la possibilité d'avoir des ordinateurs personnels à usage individuel, pour motifs d'études ou de formation, si ce besoin est justifié par l'interné et avalisé par un enseignant ou un tuteur. Il interdit la transmission de dispositifs de stockage et la connexion à des réseaux de communication, bien qu'il renvoie aux normes du règlement intérieur de chaque centre de rétention pour l'usage des ordinateurs. L'accès à Internet et au courrier électronique est régi au niveau national par une réglementation interne qui établit des conditions particulières en fonction de la bande passante de l'établissement et des questions de sécurité. De cette façon, 3 profils de navigation sur Internet ont été définis. Cela permet de limiter les possibilités d'accès en fonction des caractéristiques et du besoin du poste de travail. Des rapports mensuels obligatoires sur l'utilisation doivent être rédigés. Les internés peuvent faire usage du réseau sous la surveillance permanente d'un responsable de l'institution pénitentiaire et dans le cadre d'une activité spécifique réalisée au centre.

Il existe dans notre pays une expérience intéressante, en l'occurrence un projet mené à bien au centre de réclusion de Brians en Catalogne, en collaboration avec l'Argentine en 1997, appelé « atelier de communication sans frontières ». Des détenus des deux pays prennent contact à travers la lecture, ce qui leur ouvre de nouvelles voies d'expression et de connaissance, et leur montre les effets bénéfiques que produit le contact avec des personnes de l'étranger. Des débats sous forme interactive ont lieu, ainsi que des séances de lecture et d'écriture sur des thèmes d'actualité, des listes de courrier sur le mode humoristique, et des expériences de coopération dans une aspiration à connaître et à étudier le langage et la littérature de chaque pays, en partant de l'échange de textes élaborés par des détenus. Toutes les productions sont réunies dans la revue « Sans frontières ni murs ». L'édition de revues électroniques deviendra une des activités les plus fréquentes dans l'utilisation des ressources multimédia dans les centres pénitentiaires espagnols.

Une autre des activités intéressantes et qui mérite d'être mise en avant s'appelle « Bloggers en prison », projet réalisé en 2006 par la bibliothèque du Centre Pénitentiaire des Jeunes de Barcelone, en collaboration avec l'Université de Barcelone et le réseau Omnia de la Generalitat de Catalogne pour les internés de 18 à 24 ans. Ce projet leur permet d'exprimer leurs sentiments et leurs réflexions via un blog-carnet de bord virtuel qui est versé ensuite sur le réseau Web. Ce projet a obtenu le prix IGC Ville de la connaissance 2007 et le prix du Conseil Municipal du Bien-être social dans la catégorie Moyens de communication 2007. Aujourd'hui, il s'est transformé en une activité permanente et pérenne du Centre. L'analyse de ce projet met en évidence que tout ce que nous avons exposé jusqu'ici sur la lecture et l'écriture en prison, sur leur condition et de leur contexte particuliers en milieu fermé et marginal, est aussi valable pour ce qui est de l'utilisation des nouvelles technologies. On peut

en effet discerner à travers cette expérience innovante un puissant instrument d'apprentissage et de réinsertion.

La connaissance de la communauté carcérale, et en particulier celle du profil du jeune détenu a permis d'appréhender les difficultés initiales au moment de mettre en route le projet : problèmes de scolarisation, inégalité culturelle, méconnaissance de la langue, préjugés sociaux, codes propres au milieu de l'exclusion sociale, refus des normes et des conventions sociales, carences affectives, difficultés d'attention et de compréhension. Au début, les internés acceptent de participer à l'activité pour sortir de la routine ou quitter la cour. D'autre part, le blog est considéré comme un instrument à la mode pour publier en ligne et contribue à donner à la bibliothèque l'image d'un espace de socialisation, grâce à la possibilité d'utiliser ces outils considérés comme des espaces pour la création et la communication, où les personnes s'expriment, établissent des relations, partagent des expériences, et en tirent collectivement des enseignements²¹.

Quant à la méthodologie mise en place pour finaliser ce projet, on est parti d'une sélection de 20 détenus, en suivant trois critères fondamentaux : le degré de pratique sur l'ordinateur, la fréquence de l'utilisation de la bibliothèque, et la fréquence d'utilisation des points Omnia. L'atelier se déroule en cinq séances de deux heures chacune. Les trois premières séances sont consacrées à l'explication de concepts fondamentaux et à la présentation des outils informatiques qui seront utilisés. Pour chaque séance, sont fournis des supports écrits de lecture facile, compte tenu des problèmes de compréhension et de langue des participant. Ces documents sont élaborés selon les directives de l'IFLA.

L'objectif de l'activité est de participer et d'inculquer la philosophie du « Libre ». A cette fin, les deux premières séances consistent à expliquer ce qu'est un blog (<http://blogger.com>), une licence copyleft et Flickr. La troisième séance est consacrée à You tube et au fait visuel, la quatrième aux techniques de rédaction, style et lecture. Enfin, la dernière séance est centrée sur les contenus critiques et de réflexion, le contrôle de l'information et la vie dans les communautés virtuelles²². A partir de là, les participants ont la responsabilité de faire vivre le blog, en l'alimentant en contenus, et en traitant les commentaires reçus de l'extérieur. L'activité une fois terminée, les responsables, la bibliothécaire du centre pénitentiaire et la responsable du point Omnia doivent élaborer un dossier d'évaluation.

Les bénéfices de cette activité sont multiples. Les internés ont acquis des connaissances informatiques, l'utilisation responsable du réseau et sa technologie. Leur vocabulaire s'est amélioré, et ils ont abandonné progressivement l'argot de la rue, en s'adaptant au langage technique du multimédia et en corrigeant les fautes d'orthographe. Ils ont appris à chercher l'information, à utiliser les dictionnaires, ils ont augmenté le nombre de leurs lectures pour pouvoir donner leur opinion et nourrir le contenu des blogs. Ils ont appris à s'exprimer au-delà de la simple critique, à manifester des sentiments, à accepter les critiques. Leur estime de soi a augmenté du fait de se savoir lus et de recevoir des commentaires de l'extérieur. Ils se sont sentis des citoyens comme les autres. Néanmoins, en retrouvant leur liberté sur la toile, ces blogs ne peuvent plus être alimentés et modérés par eux, ce qui produit chez ces jeunes détenus une certaine désillusion, puisqu'ils devront attendre d'en créer un nouveau à l'extérieur s'ils souhaitent continuer l'expérience.

La réussite de ce projet s'est manifestée par deux faits majeurs de grand retentissement dans la société : la participation des jeunes détenus à des forums de professionnels et à des

émissions sur divers media, et la transformation de l'activité initiale de la bibliothèque en activité permanente, faisant partie du Programme de Traitement du centre pénitentiaire.

CONCLUSIONS

Fabiani affirme que la lecture en milieu carcéral est un des éléments à partir desquels on peut repenser le concept de peine et elle est le reflet d'un accroissement des préoccupations humanitaires dans la définition même de la prison. La lecture n'est pas simplement un instrument pour s'informer mais elle constitue un moyen de perfectionnement et d'enrichissement moral et matériel. Elle est également un moyen de récréation qui permet au lecteur de s'abstraire de sa réalité quotidienne et lui offre une voie vers l'évasion et l'imaginaire. Dans les recherches de Waples et de ses amis, nous pouvons déjà déceler la justification des effets positifs de la lecture : possibilité de mieux comprendre un problème pratique et acquérir la connaissance pour le résoudre, accroissement de l'estime de soi en lisant quelque chose qui appuie ou met en valeur une opinion que l'on avait, ou la possibilité d'en changer si l'on s'était trompé, savourer une expérience esthétique devant un texte littéraire et atténuer des tensions intérieures en lisant quelque chose de plaisant et relaxant. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de réaliser une analyse correcte de la communauté, et de la centrer dès le départ sur les besoins et le milieu particulier dans lequel l'individu évolue, qui va influencer l'étude, mais aussi le comportement de l'utilisateur en recherche d'information, et les usages et les pratiques acquises dans l'exercice d'une activité qui dure dans le temps et l'espace.

La question de la lecture en prison ne peut pas être dissociée du niveau scolaire de l'ensemble de la population carcérale. La majorité des détenus n'ont pas terminé leurs études primaires ou ils n'ont pas continué à lire après avoir abandonné l'école et le taux d'illettrisme est très élevé. On pourrait considérer que la lecture, sous sa forme normalisée est une pratique minoritaire en centre de détention, et donc, qu'il y a une grande pertinence dans les programmes de bibliothèques en collaboration avec les éducateurs et les formateurs de l'institution, dans une tentative de familiariser les détenus à « l'écrit » et faire d'eux ce que Stella Maris Fernandez appelle « des lecteurs polyvalents », capables de comprendre et de partager le plus grand nombre possible de langages nécessaires à leur formation intellectuelle et spirituelle ; des personnes capables de lire sur tous les supports et de s'habituer à n'importe quel espace de lecture. Aussi, dans les programmes de formation et de promotion de la lecture en milieu pénitentiaire, on doit tenir compte d'un nouveau concept : l'alphabétisation informationnelle comme un ajout supérieur à l'alphabétisation de base (lecture et écriture), et comme besoin nouveau dans ses différentes dimensions (technologie, information, valeurs individuelles) pour tenter de s'adapter aux nouveaux modèles sociaux et ne pas perdre le contact avec la réalité extérieure. Dans ce contexte, les maîtrises de la lecture et de l'écriture s'associent dans des liens qui unissent des morceaux d'information à d'autres, l'écriture devient hypertextuelle, le dessin graphique prend de l'importance, et tout cela correspond au nouveau modèle d'expression et de communication. Leur valeur thérapeutique est indiscutable car elles offrent un moyen d'expression, permettent la mise en valeur de la personne au travers de ses propres pensées et opinions, qui sont acceptées et jugées comme des idées responsables, puisqu'elles encouragent les attitudes et les habitudes qui tendent l'individu vers son développement personnel, et enfin elles permettent de vivre ensemble et de partager dans le respect un même espace de sociabilité.

NOTES

¹ ESPAGNE. *Loi organique générale pénitentiaire 1/1979*, du 26 septembre 1979, *Décret royal*

190/1996, du 9 février portant approbation du Règlement pénitentiaire, de la réforme de réglementation de 1981.

² CATALOGNE. Generalitat. Département de la Justice. *Programes de rehabilitació*.

http://www.gencat.cat/justicia/temes/reinsercio_i_serveis_penitenciaris/activitats/progcat

³ ESPAÑA. Décret Royal 1181/2008, de juillet 2008, qui modifie et développe la structure organique de base du ministère de l'intérieur.

⁴ Données du mois de mars 2009. Statistiques du Secrétariat Général aux Institutions Pénitentiaires.

⁵ ESPAÑA. *Décret Royal 1203/1999, du 9 de juillet, par lequel sont intégrés au corps des Maîtres les fonctionnaires appartenant au corps des Professeurs d'éducation générale élémentaire des Institutions Pénitentiaires, et disposition des normes de fonctionnement des unités éducatives des établissements pénitentiaires*. BOE, n.173, du 21 juillet 1999. ESPAGNE. Organismo Autónomo de Trabajo y

Prestaciones Penitenciarias. I 9/1999 TP. *Instruction sur les critères à suivre pour élaborer la programmation des activités dans les centres pénitentiaires pour la session 2001/2002*. I 8/2001 TP.

⁶ ESPAÑA. *Décret royal 3482/83, du 28 décembre, sur le transfert des services de l'Etat à la*

Generalitat en matière d'administration pénitentiaire. BOE, n.43, du 20 février 1984. *Décret*

royal 131/86, du 10 janvier, sobre l'ampliation des mesures assignées aux services de la Generalitat

en materia de administración penitenciaria. BOE, n.28, de 1 de febrero de 1986.

⁷ Cf COMALAT NAVARRA, M.; SULE DUESA, A. *Directrius per a les biblioteques de presó de*

Catalunya. Barcelona: Col.legi oficial de Bibliotecaris-Documentalistes de Catalunya, 2007.

http://www.cobdc.org/publica/directrius/directrius_preso.pdf

⁸ Accord sectoriel entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Intérieur pour le développement du Plan de Promotion de la lecture auprès des détenus des centres pénitentiaires en Espagne. 21 septembre 2005.

Cf <http://www.mcu.es/libro/MC/PFL/Actividades/ColInstitu/ColInstitupenit.html>

⁹ Plan de Fomento de la Lectura. <http://www.mcu.es/libro/CE/FomentoLectura.html>

¹⁰ Voir les exemples de collaboration entre les Communautés Autonomes de Castilla-La Mancha et de Catalogne dans le numéro monographique consacré aux Bibliothèques de prison dans la revue *Educación y*

Biblioteca, n.158, mars/avril 2007.

¹¹ Stake, R.E. *Investigación con estudio de casos*. Madrid: Ediciones Morata, 1998.

¹² Les travaux de Brenda Vogel en 1995 aux Estados Unidos, Jean Louis Fabiani en Francia à cette même date ou de Susan Lithgow en 1994 en Angleterre et Pays de Galles.

- ¹³ Cf. PÉREZ PULIDO, M. Prácticas de lectura en prisión: estudio de actitudes y comportamiento de los reclusos en el centro penitenciario de Badajoz. *Anales de Documentación*, n. 4, 2001, pp. 193-213, y Análisis de la percepción de una biblioteca de prisión por parte de la comunidad reclusa: propuesta metodológica basada en un estudio de caso. *Forinfo: revista iberoamericana de usuarios de información*, n. 18, 2002, pp. 6-34.
- ¹⁴ BAHLOUL, J. *Lectures précaires: études sociologiques sur les faibles lecteurs*. París: Centre Georges Pompidou, 1988, pp. 37 y 63. *Lecturas precarias. Estudio sociológico sobre los "poco lectores"*. México: FCE, 2002.
- ¹⁵ GOFFMAN, E. *Asiles, essai sur la condition social des malades mentaux*. París: Minuit, 1968, p. 99.
- ¹⁶ LEHMANN, V. Automation. En: Rubin, R.J.; Suvak, D. (eds). *Libraries inside: a practical guide for prison librarians*. Jefferson (NC): McFrand & Co., 1995, cap. 11.
- ¹⁷ LEHMANN, V.; LOCKE, J. *Guidelines for library services to prisoners*. La Haya, IFLA, 2005.
<http://www.ifla.org/VII/s9/nd1/iflapr-92.pdf>
- ¹⁸ ESPAGNE. Décret Royal 190/1996, du 9 février qui approuve le règlement pénitentiaire.
Art. 129.
- ¹⁹ Voir l'exemple de la revue Génesis Magazine, du centre pénitentiaire de Logroño.
- ²⁰ Les points Ómnia sont des télécentres dépendant du Département de la Justice de la Generalitat de Catalogne de la Fondation Innovation pour l'Action Sociale (Fundació Innovació per l'Acció Social) et sont situés dans les prisons catalanes, dans le cadre du projet Omnia, ordinateurs connectés à Internet et que les détenus peuvent utiliser sous surveillance.
- ²¹ BURGOS OLIVAN, L.; GARCÍA VILLAR, A.; TOMÁS HUMBERT, C. El blog desde la prisión: un instrumento de inclusión social. *Educación y Biblioteca*, n. 158, 2007, pp. 102-109.
- ²² Pour approfondir la méthodologie más en la metodología cf. FRANGANILLO, J. et al. Alfabetización digital en la prisión: una experiencia con jóvenes internos. in: *II Congreso Internacional de Alfabetización Tecnológica*. Badajoz, 29, 30 nov y 1 dic., 2006...<http://rprints.rclis.org/8001/1/franganillo2006.pdf>
- ²³ Quelques blogs: Carlos. *JASP*. Réflexions sur les problématiques et les inquiétudes des jeunes.
<http://jovenesjasp.blogspot.com> Daniel. *Nuestros libros*. Notes de lecture sur des romans lus dernièrement
<http://club-dellibro.blogspot.com> José Luís. *Cultura y arte*. Impressions et opinions sur certaines œuvres d'art
<http://cultura-arte.blogspot.com> José Luís. *Memorias cautivas*. Pensées profondes et personnelles.
<http://memoriascautivas.blogspot.com> Michael y Álex. *Amis derrière les barreaux*. Commentaires sur ce qui se passe dans le monde.

<http://dabura8.blogspot.com>

²⁴ FABIANI, J.L. *Lire en prison: un étude sociologique*. Paris: BPI, Centre Georges Pompidou, 1998.

²⁵ WAPLES, D. et al. *What reading does to people: a summary of evidence on the social effects of reading and a statement of problems for research*. Chicago: University of Chicago Press, 1940.